



## REPUBLIQUE DE VANUATU

# LOI N° 21 DE 2012 SUR LES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES (MODIFICATION)

### Sommaire

1	Modification.....
2	Entrée en vigueur.....

# RÉPUBLIQUE DE VANUATU

**Promulguée :** 30/05/2012  
**Entrée en vigueur :** 02/07/2012

## **LOI N° 21 DE 2012 SUR LES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES (MODIFICATION)**

Loi portant modification de la Loi sur les sociétés internationales [CAP 222]

Le Président de la République et le Parlement promulguent le texte suivant

### **1 Modification**

La Loi sur les sociétés internationales [CAP 222] est modifiée selon l'Annexe.

### **2 Entrée en vigueur**

La présente Loi entre en vigueur à la date de sa publication au Journal officiel.

## ANNEXE

### MODIFICATION DE LA LOI SUR LES SUR LES SOCIÉTÉS INTERNATIONALES [CAP 222]

#### **1 Alinéa 10.1)c)**

Supprimer et remplacer “Loi N° 2 de 1999 sur les institutions financières” par “Loi sur les institutions financières [CAP 254], sous réserve de son immatriculation conformément à ladite Loi ;”